



FOCUS N°31

Quelles sont les entreprises bénéficiaires des outils financiers bruxellois ?

MAXIME PETIT JEAN

Entre 2014 et 2016, 4 575 entreprises ont bénéficié de 9 861 interventions liées à 38 outils financiers bruxellois pour un montant total de 162 millions €. Ces interventions financières leur ont permis de soutenir et de développer leurs activités économiques sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Quelles sont les caractéristiques de ces entreprises ? S'appuyant sur les résultats d'une évaluation coordonnée par l'IBSA dans le cadre de la Stratégie Go4Brussels, ce Focus répond à cette question.

À partir de 2017, une série de réformes ont été adoptées afin de réorganiser les différents outils financiers analysés dans ce Focus. De nouveaux outils ont été ajoutés, d'autres ont été supprimés, certains ont connu des modifications au regard, notamment des conditions d'octroi et/ou des publics ciblés. L'intérêt de ce Focus est donc de présenter le comportement et les caractéristiques des entreprises qui ont bénéficié de ces outils avant ces changements. D'ici plusieurs années, une analyse de l'évolution de ces aspects pourrait être réalisée et permettrait de mieux comprendre l'impact des changements sur le comportement des entreprises par rapport aux outils financiers proposés en Région de Bruxelles-Capitale. Ceci est un outil d'aide à la décision utile pour les acteurs qui s'intéressent au comportement des entreprises.

De quels outils financiers parle-t-on ?

Un outil financier est un dispositif organisé par les autorités publiques de la Région de Bruxelles-Capitale qui permet un transfert financier direct vers une entreprise. Cet outil financier vise à soutenir les entreprises et à influencer leur comportement afin d'atteindre des objectifs politiques globaux ou particuliers [Buigues & Sekkat, 2011]. Ces outils ont comme objectifs finaux, entre autres, la création d'un climat favorable au développement pérenne des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale. Le maintien d'emplois pour les Bruxellois ou l'amélioration des activités à l'étranger sont d'autres exemples d'objectifs finaux.

38 outils financiers¹ sont analysés. Pour des raisons méthodologiques et de lisibilité par rapport au nombre parfois limité d'entreprises concernées par certains outils, ils sont groupés en cinq catégories en fonction de leurs objectifs (→ Encadré 1).

① OUTILS FINANCIERS, ORGANISMES GESTIONNAIRES ET RÉGLEMENTATION

Organisme gestionnaire	Type d'outil financier	Nombre d'outils financiers	Réglementation entre 2014 et 2016
Bruxelles Économie Emploi (BEE)	Aides à l'expansion économique pour les investissements	6	Ordonnance organique du 13 décembre 2007 relative aux aides pour la promotion de l'expansion économique et ses arrêtés d'exécution.
	Aides à l'expansion économique, volet « soft »	11 ^{1/}	
	Aides à la promotion du commerce extérieur	5	Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 juillet 2012 portant exécution de l'ordonnance du 13 janvier 1994 concernant la promotion du commerce extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale.
Finance.brussels	Outils de financement et accès au capital	7 ^{2/}	Loi du 2 avril 1962 constituant une Société nationale d'investissement et des Sociétés régionales d'investissements, par l'arrêté royal du 21 octobre 1980 constituant la Société régionale d'investissement de Bruxelles et par les statuts fondant la société depuis 1984. Ces derniers ont récemment été réécrits en mai 2012.
Innoviris	Aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI)	13 ^{1/}	Ordonnance du 26 mars 2009 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation.

1/ Deux de ces outils n'ont pas été mis en œuvre.

2/ Ces outils n'incluent pas les outils liés à la mission déléguée relative à la gestion par Finance.brussels du Fonds bruxellois de Garantie.

Ces dispositifs ont été adaptés et modifiés (ou sont en cours de modification) dans le cadre de la Stratégie Go4Brussels. Ces modifications récentes ne sont pas considérées dans ce Focus.

Quelles sont les entreprises pouvant bénéficier de ces outils financiers ?

Chaque outil financier dispose de ses propres conditions d'octroi définies tant par la législation européenne que par les textes légaux de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces conditions portent notamment sur les secteurs d'activités et le nombre d'équivalents temps-plein (ETP). À côté de ces conditions spécifiques s'ajoutent des conditions transversales à ces outils.

Ainsi, une entreprise peut bénéficier d'un ou de plusieurs outils financiers si elle dispose soit d'un siège social soit d'un

siège d'exploitation sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (→ Encadré 2).

Les statistiques présentées dans le tableau ② concernent toutes les entreprises qui ont bénéficié entre 2014 et 2016 d'un des outils financiers décrits ci-dessus (①). Une entreprise peut donc bénéficier de plusieurs catégories d'outils financiers la même année et de la même catégories d'outils, soit la même année soit plusieurs années de suite. Cela explique la différence entre le nombre de bénéficiaires uniques, soit 4 575 entreprises, et la somme des bénéficiaires de chaque catégorie d'outils, qui s'élève à 5 421 entreprises.

Aussi, au cours de cette période, les aides « soft » à l'expansion économique (→ Encadré 1) sont les plus octroyées (②). Par contre, au niveau des montants octroyés, les interventions totales de Finance.brussels et d'Innoviris sont les plus élevées. Cela s'explique par le fait que les montants octroyés en matière d'outils de financement et d'accès au capital et d'aides à la RDI sont en moyenne beaucoup plus élevés que ceux des autres catégories d'outils financiers (octroyés par BEE).

② NOMBRES BÉNÉFICIAIRES ET MONTANTS OCTROYÉS PAR CATÉGORIE D'OUTILS FINANCIERS ENTRE 2014 ET 2016

	Nombre moyen de bénéficiaires	Montant moyen octroyé par bénéficiaire (€)	Nombre total de bénéficiaires	Montant total octroyé (€)
Aides à l'investissement - Expansion économique (BEE)	404	26 031,22	1 050	38 862 397,24
Aides « soft » - Expansion économique (BEE)	1 274	5 750,07	2 938	28 444 591,10
Aides à la promotion du commerce extérieur (BEE)	522	3 206,50	1 006	9 211 757,40
Outils de financement et d'accès au capital (Finance.brussels)	102	136 835,24	269	41 569 156,70 ⁴
Aides à la RDI (Innoviris)	61	189 505,48	158	43 965 272,05
Total			5 421	162 053 174,50

Sources : BEE, Finance.brussels, Innoviris - Calculs du Spiral/IBSA



1. Les catégories d'outils financiers analysés

Les **aides à l'expansion économique** sont gérées par Bruxelles Économie et Emploi (BEE). D'une part, les aides à l'investissement visent tant à soutenir des investissements pour la création ou l'extension d'un établissement, la mise en place d'économies d'énergie ou la mise en conformité d'un lieu aux normes européennes. D'autre part, les aides « soft » permettent aussi de soutenir le recrutement, la formation et les services de consultance, principalement pour des micro-, petites et moyennes entreprises. Ces différentes aides ont été réformées par l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux aides pour le développement économique des entreprises et ses arrêtés d'exécution.

Les **outils à la promotion du commerce extérieur** sont également gérés par BEE et visent, par exemple, la réalisation de supports informatifs, la prospection commerciale des marchés en dehors de l'Union européenne ou encore la participation à des foires à l'étranger. Ces différentes aides sont accessibles uniquement aux micro, petites et moyennes entreprises. Ces aides ont été réformées par l'arrêté du 19 juillet 2017 concernant la promotion du commerce extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale.

Plus de détails sur ces deux catégories d'outils : http://werk-economie-emploi.brussels/fr_FR/primess-decouvrir, consulté le 3/6/2019).

Les **outils de financement et d'accès au capital** sont proposés par Finance.brussels. Ils visent à la fois des prises de participations en capital et des prêts, en ce compris des activités de microcrédits. Les publics-cibles sont variés, allant des entreprises matures à des petites entreprises bruxelloises (plus de détails : <https://www.finance.brussels/fr/finance/funding>, consulté le 3/6/2019).

Finalement, les **aides à la recherche, au développement et à l'innovation** (RDI) sont proposées par Innoviris, l'Institut Bruxellois pour la Recherche et l'Innovation. Ces aides visent surtout à inciter les entreprises à mettre en place des activités de RDI ou mener des activités supplémentaires de RDI (plus de détails : <http://innoviris.be/fr/obtenir-un-financement>, consulté le 3/6/2019).

Les entreprises bénéficiaires ont des demandes et des stratégies différentes par rapport aux outils financiers disponibles. Entre 2014 et 2016, 85 % des entreprises bénéficiaires ont bénéficié d'un groupe unique d'outils financiers. Pour approfondir l'analyse, les outils financiers sont regroupés par organisme gestionnaire (BEE, Finance.brussels et Innoviris). Il en ressort que :

- Peu d'entreprises bénéficient à la fois d'outils proposés par BEE et par Innoviris et/ou Finance.brussels (③) : 96 % des entreprises bénéficiaires de BEE ne bénéficient pas d'autres outils provenant des deux autres institutions. Cela est propre à l'important volume d'octrois au sein de BEE (4 323 entreprises concernées entre 2014 et 2016) comparativement à celui des deux autres entités : Finance.brussels (269 entreprises) et Innoviris (158 entreprises).

- En se centrant sur les entreprises bénéficiant d'outils financiers provenant de Finance.brussels et Innoviris, la figure ③ propose une autre perspective : 34 % des entreprises bénéficiaires d'une intervention de Finance.brussels (92 entreprises) et 52 % d'une intervention d'Innoviris (82 entreprises) sont également bénéficiaires d'une intervention de BEE.

Quelles sont les entreprises qui recourent aux outils financiers ?

Cette section de ce Focus analyse les caractéristiques des entreprises bénéficiaires des outils financiers entre 2014 et 2016⁵. Elle analyse la taille, l'année d'activité, la forme légale, le secteur d'activité, la nature exportatrice et le nombre d'établissements des entreprises considérées. Les aspects méthodologiques relatifs aux données utilisées sont exposés dans l'Encadré 3.

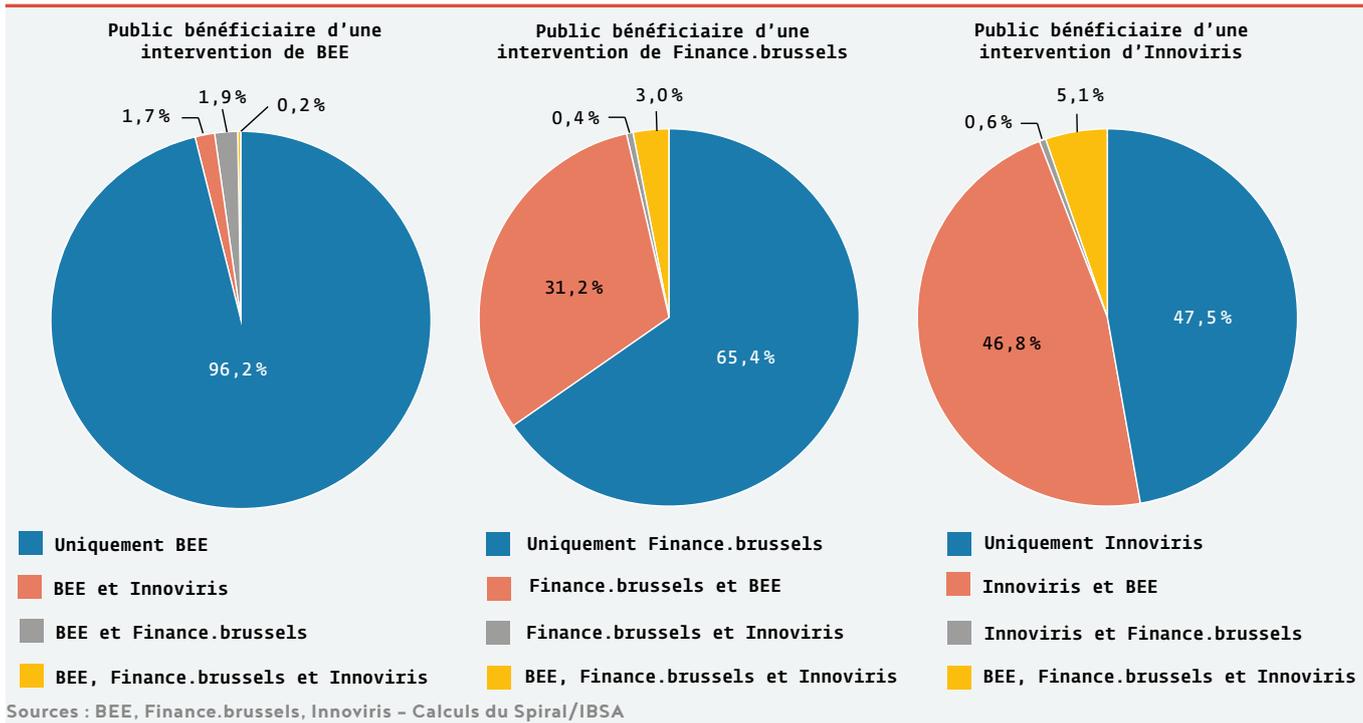


2. Différentes formes d'entreprises bénéficiaires

Selon la définition européenne, une entreprise est une entité qui exerce une activité économique, indépendamment de sa forme juridique². Plusieurs distinctions doivent par ailleurs être mises en avant :

- Une entreprise peut choisir sa propre forme juridique : personne physique (c'est-à-dire un indépendant³) ou personne morale (société anonyme, société à responsabilité limitée, société coopérative, association sans but lucratif, etc.).
- Une entreprise peut ou non être assujettie à la TVA.
- Une entreprise dispose d'un siège social et peut disposer d'un ou plusieurs sièges d'exploitation. Ce qui conditionne l'accès ou non à un dispositif régional. Au niveau statistique, la localisation des entreprises est déterminée sur la base du siège social de l'entreprise pour les personnes morales et sur la base du domicile pour les personnes physiques, même si la plupart des activités ne sont pas réalisées au siège social (mais dans d'autres communes, régions ou états).
- Certaines entreprises en personne morale doivent remettre annuellement un bilan auprès de la Banque Nationale de Belgique. Le format de ce bilan varie en fonction de la taille de l'entreprise. Les entreprises en personne physique (les indépendants) ne sont pas concernées par cette obligation.
- Toute entreprise doit déclarer ses travailleurs salariés auprès de l'ONSS. Certaines entreprises ne disposent pas de travailleurs salariés tout en fonctionnant avec des travailleurs indépendants.

3 RÉPARTITION PAR ORGANISME GESTIONNAIRE DES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES DES OUTILS FINANCIERS, ENTRE 2014 ET 2016



Des entreprises de petite taille

Quel que soit l'outil financier, la majorité des entreprises bénéficiaires emploient moins de 10 ETP (4). De plus, près de 50 % des entreprises qui bénéficient d'une aide « soft » à l'expansion économique, d'une aide à la promotion du commerce extérieur ou d'un outil de financement et d'accès au capital n'emploient aucun travailleur salarié. Cela ne signifie pas que personne ne travaille au sein de ces entreprises : certains travailleurs, dont le gérant, peuvent en effet être sous statut d'indépendant. Parmi ces entreprises sans travailleurs, une minorité (entre 2 % et 16 %, selon la catégorie) sont des entreprises en personne physique, c'est-à-dire des indépendants.

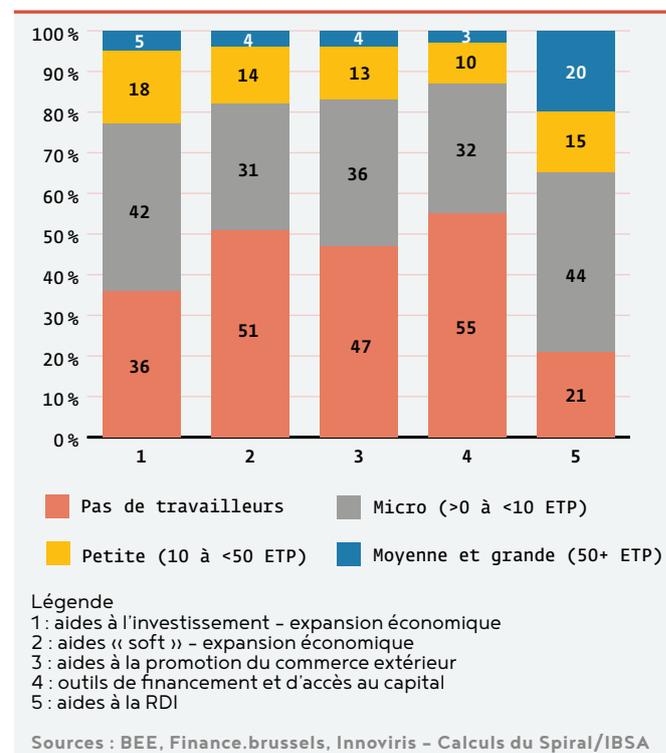
Selon les dispositifs, les entreprises bénéficiaires qui demandent des aides à l'investissement et des aides RDI sont proportionnellement de plus grande taille que les autres bénéficiaires. Cette situation s'explique par la nature des outils financiers considérés : l'investissement dans de nouvelles infrastructures ou dans l'amélioration d'infrastructures existantes, ou le développement d'une politique de recherche et développement sont des activités qui sont plus fréquentes au sein d'entreprises d'une certaine taille.

SPRL et SA, les formes légales les plus fréquentes

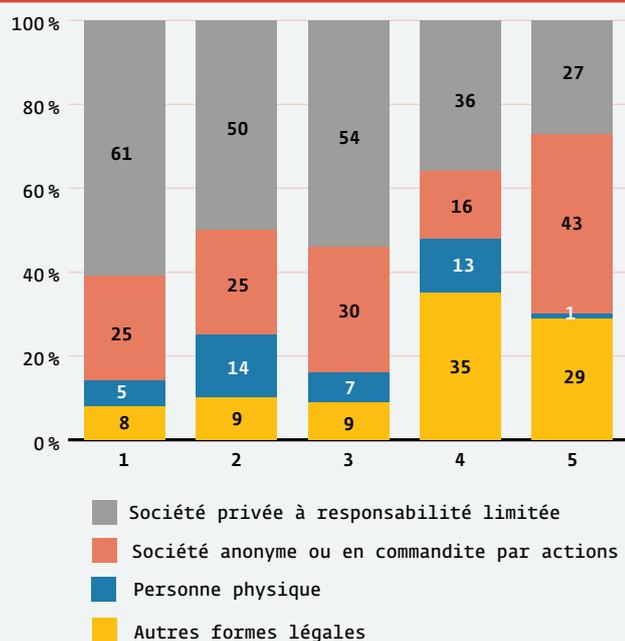
La forme légale la plus fréquente parmi les entreprises bénéficiaires est celle de la société privée à responsabilité limitée (SPRL) (5). Seule exception : les entreprises bénéficiant d'une intervention au niveau RDI sont surtout des sociétés anonymes (SA). Cette forme juridique est plus adaptée à la taille de ces entreprises, qui est en moyenne plus grande (4). Les indépendants (personnes physiques) représentent quant à eux une partie minoritaire du public

bénéficiaire, même s'ils sont plus présents dans les bénéficiaires des aides « soft » ainsi que des outils de financement et d'accès au capital.

4 POURCENTAGE MOYEN DES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES ENTRE 2014 ET 2016 PAR TAILLE ET PAR CATÉGORIE D'OUTILS FINANCIERS



5 POURCENTAGE MOYEN DES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES ENTRE 2014 ET 2016 PAR FORME LÉGALE ET PAR CATÉGORIE D'OUTILS FINANCIERS



Légende

- 1: aides à l'investissement - expansion économique
 2: aides « soft » - expansion économique
 3: aides à la promotion du commerce extérieur
 4: outils de financement et d'accès au capital
 5: aides à la RDI

Sources : BEE, Finance.brussels, Innoviris - Calculs du Spiral/IBSA

Des secteurs d'activité diversifiés

Le secteur d'activité est un autre aspect clé pour distinguer les entreprises bénéficiaires des différents outils. De manière générale, les principaux secteurs d'activité varient selon les catégories d'outils financiers (6), indépendamment des secteurs éligibles à ces outils. Ainsi, les activités relatives au commerce sont par exemple parmi les principales financées par les aides à l'expansion économique, par celles à la promotion du commerce extérieur et par les outils de financement et d'accès au capital. A contrario, les aides à la RDI sont nettement moins fréquentes pour ce secteur d'activité. L'horeca est principalement soutenu par les aides à l'investissement et par les outils de financement et d'accès au capital. En parallèle, les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques et de l'industrie manufacturière sont quant à eux dans les cinq secteurs les plus soutenus pour l'ensemble des catégories analysées.

Les entreprises bénéficiaires des aides à la promotion du commerce extérieur et à la RDI exportent plus

Les entreprises bénéficiaires d'aides à la promotion du commerce extérieur sont principalement des entreprises qui exportent déjà. À l'inverse, les entreprises bénéficiaires d'un outil de financement et d'accès au capital sont principalement des entreprises qui n'exportent pas (7).

6 IDENTIFICATION DES CINQ SECTEURS D'ACTIVITÉ COMPTANT LE PLUS DE BÉNÉFICIAIRES ENTRE 2014 ET 2016 PAR CATÉGORIE D'OUTILS FINANCIERS

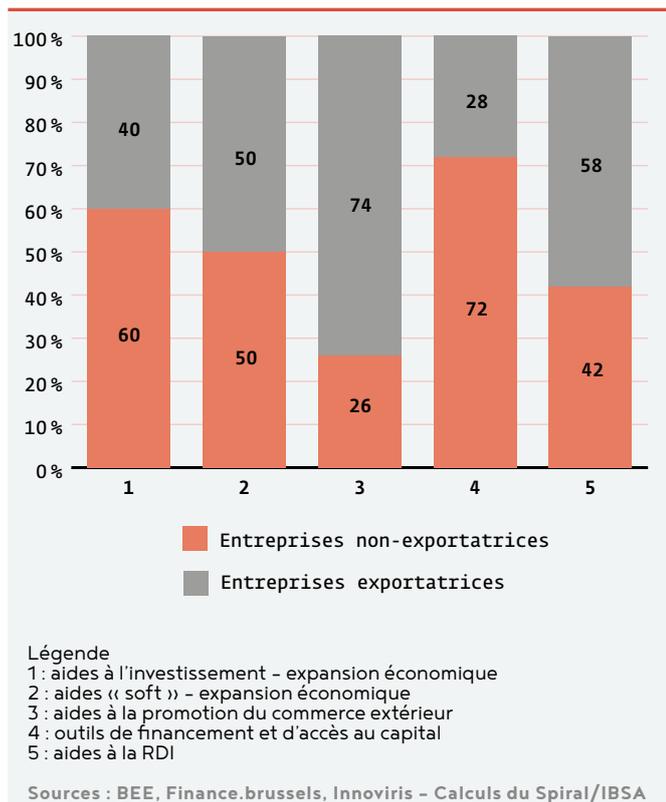
Secteurs d'activité	1	2	3	4	5
Industrie manufacturière	11 %	5 %	9 %	6 %	4 %
Construction	6 %				
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	26 %	16 %	26 %	25 %	
Hébergement et restauration	26 %			19 %	
Information et communication		14 %	17 %	10 %	42 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11 %	37 %	31 %	15 %	26 %
Activités de services administratifs et de soutien		7 %	6 %		
Santé humaine et action sociale					4 %
Autres activités de services					7 %
Entreprises représentées par ces 5 secteurs	80 %	79 %	89 %	75 %	83 %
Données manquantes	0,66 %	1,44 %	0,51 %	6,62 %	3,30 %

Légende

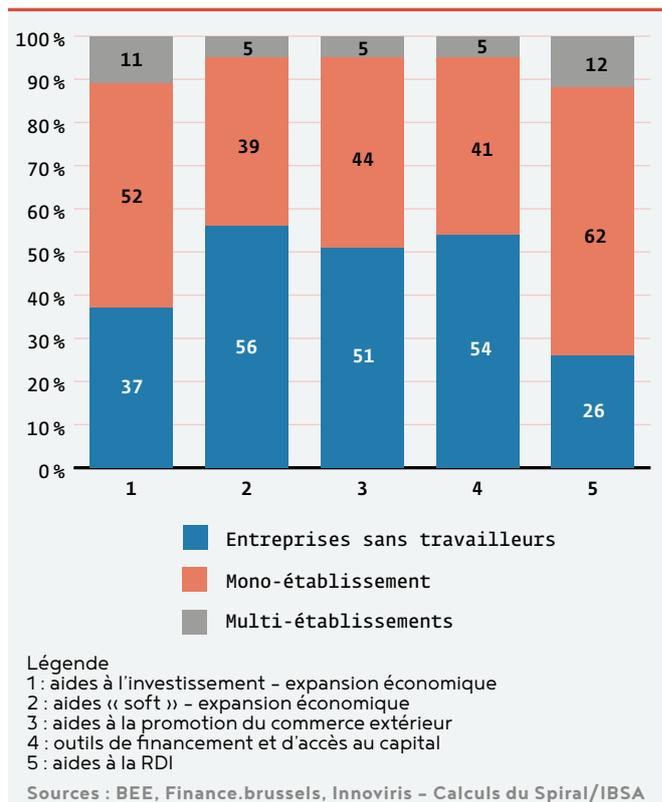
- 1: aides à l'investissement - expansion économique
 2: aides « soft » - expansion économique
 3: aides à la promotion du commerce extérieur
 4: outils de financement et d'accès au capital
 5: aides à la RDI

Sources : BEE, Finance.brussels, Innoviris - Calculs du Spiral/IBSA

7 POURCENTAGE MOYEN DES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES ENTRE 2014 ET 2016 EXPORTANT OU NON PAR CATÉGORIE D'OUTILS FINANCIERS



8 POURCENTAGE DES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES ENTRE 2014 ET 2016 ET STRUCTURE DES ENTREPRISES PAR CATÉGORIE D'OUTILS FINANCIERS



Une majorité des entreprises bénéficiaires qui occupent des travailleurs salariés disposent d'un seul établissement en RBC

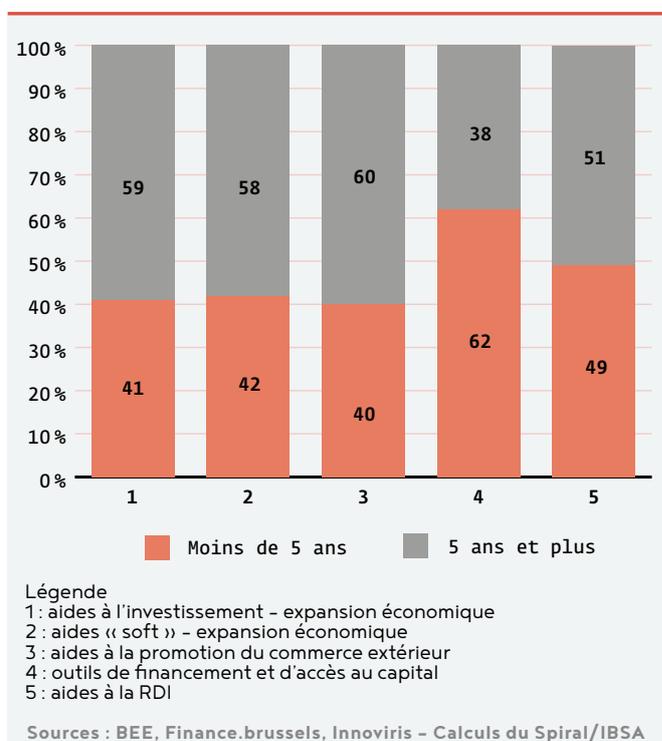
L'avant-dernière caractéristique analysée concerne uniquement les entreprises qui emploient de travailleurs salariés : réalisent-elles leurs activités dans un établissement unique ou dans plusieurs établissements en Région de Bruxelles-Capitale ?

De manière générale, la plupart des entreprises bénéficiaires qui emploient au moins un travailleur salarié disposent d'un seul établissement, indépendamment des outils financiers considérés (8). Les entreprises bénéficiaires des aides à l'expansion économique, volet investissement, et des aides à la RDI ont cependant une plus grande tendance à être multi-établissements que les autres⁶. Ces entreprises emploient aussi plus souvent des travailleurs salariés.

Autant de jeunes entreprises que des entreprises plus âgées font appel aux outils financiers

La majorité des entreprises bénéficiant des aides à l'expansion économique et à la promotion du commerce extérieur ont plus de 5 ans tandis que celles qui bénéficient d'un outil de financement et d'accès au capital ont souvent moins de 5 ans (9). Quant aux entreprises bénéficiant des aides d'Innoviris, la moitié d'entre elles ont plus de 5 ans et l'autre, moins de 5 ans. En réalité, en 2014, la majorité de ces aides étaient octroyées à des entreprises de moins de 5 ans. Au fil des années, cette situation s'est inversée : la majorité de ces aides sont octroyées aux entreprises de plus de 5 ans.

9 POURCENTAGE DES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES ENTRE 2014 ET 2016 PAR ÂGE ET PAR CATÉGORIE D'OUTILS FINANCIERS





3. Éléments méthodologiques

Les données utilisées pour ce Focus ont été fournies par les administrations gestionnaires des outils étudiés (BEE, Finance.brussels et Innoviris), ainsi que par Statbel, l'office belge de statistique.

En ce qui concerne la **taille d'une entreprise** (en personne physique ou en personne morale), celle-ci se détermine sur la base du nombre d'ETP de travailleurs salariés déclarés à l'ONSS. Le nombre de salariés d'une entreprise somme les travailleurs au siège social et dans l'ensemble des sièges d'exploitation. Les données de l'ONSS ont également été utilisées pour identifier si les entreprises disposent d'un ou de plusieurs établissements.

L'**âge de l'entreprise** est mesuré sur la base de son inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) qui est liée à l'octroi d'un numéro d'entreprise.

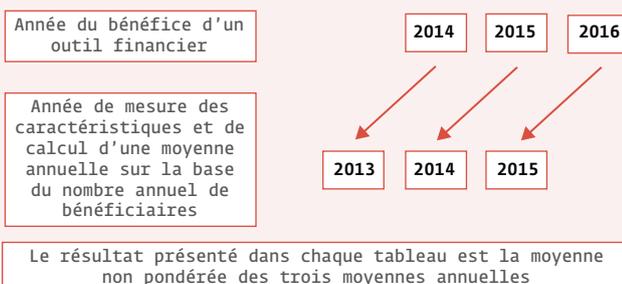
La BCE fournit également des informations sur la **forme légale d'une entreprise** qui permet de déduire si une entreprise est organisée en personne physique ou en personne morale. Si une entreprise est une personne morale et change de forme légale tout en restant une personne morale, elle conserve le même numéro d'entreprise. Au contraire, si une entreprise en personne physique devient une personne morale (et inversement), le numéro d'entreprise change et la traçabilité est plus complexe. Aucun lien n'est réalisé dans ce Focus entre personnes morales et personnes physiques pouvant constituer la même entreprise.

Le **secteur d'activité** est identifié par un code NACENIS. La NACE est la nomenclature statistique des activités économiques au niveau de l'Union européenne. Le code NACENIS résulte de l'exploitation de plusieurs sources d'information ayant chacune une certaine priorité.

Les données relatives à l'exportation incluent tant les biens que les services dans la mesure où les informations produites sont basées sur des données provenant de l'administration de la TVA.

Les informations présentées pour caractériser les entreprises sont celles disponibles pour l'année précédant le bénéfice d'un des outils. Ce choix permet d'éviter, dans la mesure du possible, que les caractéristiques présentées soient influencées par le bénéfice de l'outil financier en question. La figure 10 explicite ces éléments.

10 NATURE DES RÉSULTATS PRÉSENTÉS



En résumé

Ce Focus analyse les entreprises bénéficiaires de 5 catégories d'outils financiers : les aides à l'expansion économique pour les investissements, les aides à l'expansion économique dites « soft », les aides à la promotion du commerce extérieur, les outils de financement et d'accès au capital ainsi que les aides RDI.

Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- les catégories d'outils financiers sont différentes dans le public qu'elles attirent, tant en termes de caractéristiques qu'en termes de nombre d'entreprises bénéficiaires. En effet, les aides portées par BEE (expansion économique et promotion du commerce extérieur) touchent un nombre beaucoup plus important de bénéficiaires que les outils de Finance.brussels ou les aides RDI d'Innoviris. Ces aides « BEE » couvrent des montants bien moindres ;
- les principaux bénéficiaires sont des entreprises formées en SPRL et des entreprises qui n'emploient pas ou peu de travailleurs salariés ;
- certains secteurs d'activité (industrie, commerce, TIC et activités spécialisées et scientifiques) sont très présents dans quatre ou cinq catégories d'outils, reflétant la spécificité de l'écosystème entrepreneurial bruxellois, s'appuyant sur des entreprises de petite taille actives dans le domaine des services ;
- une entreprise sur trois qui bénéficie d'un outil financier provenant de Finance.brussels ou Innoviris demande également une aide auprès de BEE. Ce signal montre une certaine fluidité dans le choix des entreprises, qui introduiraient leur demande en fonction de leur développement et des besoins financiers liés à celui-ci.

L'intérêt de ce Focus réside dès lors dans le fait qu'il propose un état des lieux avant adaptation ou réforme des outils analysés. Celui-ci pourra servir de base à toute comparaison future au regard notamment de l'évolution récente des conditions d'octroi et/ou des publics ciblés opérée dans le cadre de la Stratégie GO4Brussels.

Bibliographie

- BUIGUES, P.-A., & SEKKAT, K. (2011). Public Subsidies to Business: An International Comparison. *Journal of Industry, Competition and Trade*, 11(1), 1-24. doi:10.1007/s10842-010-0074-1.
- OBSERVATOIRE DES PME. (2019). *Tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants*. Bruxelles.

Pour aller plus loin

- PARY N., WITMEUR O., (2019). *Quel financement pour les jeunes entreprises technologiques bruxelloises*, Brussels Studies, n° 131.

Glossaire

Aides « soft »

Il s'agit d'une série d'aides à l'expansion économique qui proposent un soutien aux entreprises à différents niveaux : formation, projet particulier, recours à du conseil, travaux sur la voie publique, mise à disposition de locaux par l'entreprise, etc.

BEE

Bruxelles Économie Emploi.

RDI

Recherche, développement et innovation..

Notes

1. Il existe d'autres outils financiers directs en Région de Bruxelles-Capitale, comme les subsides facultatifs, octroyés au départ des enveloppes de fonctionnement de chaque ministre, et des subsides provenant d'autres niveaux de pouvoirs, comme la Région wallonne, la Région flamande, le niveau fédéral ou le niveau local. Ceux-ci ne font pas l'objet du présent Focus.
2. Cette définition est proposée dans la recommandation de la Commission européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises.
3. Toute personne physique qui exerce, en Belgique, une activité professionnelle pour laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut est considérée comme « travailleur indépendant ». Il n'existe pas de lien de subordination.
4. Dans ce montant, il faut considérer que les montants octroyés dans le cadre des outils de financement et d'accès au capital sont des prises de participation et des prêts. Ils reviennent ultimement chez Finance.brussels.
5. Le choix de cette période de trois ans est lié aux données à disposition de l'IBSA. Par ailleurs, il est ici question des outils avant réforme éventuelle des textes légaux ou modification des produits proposés décidée par l'organisme gestionnaire (comme ça a été le cas pour les produits de Finance.brussels).
6. Il est possible qu'une entreprise dispose de plusieurs établissements, mais que seul l'un d'eux occupe des travailleurs salariés, cas non couvert par ces données.

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Astrid Romain

COMITÉ DE LECTURE

Sabrine Cipriano, Line Jussiant, Tine Merlevede

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid Romain - IBSA

©2019 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.